



Règlement du Concours 2025

Trophée Erwan Ropars

Solistes de cornemuse écossaise (open)

But du concours :

Mise en valeur de la cornemuse écossaise dans le respect de sa tradition propre et par son adaptation à la musique bretonne.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille avec le soutien de Ti Ar Sonerien.

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux musiciens solistes confirmés pratiquant la cornemuse écossaise en Si bémol.

Déroulement du concours :

Article 4 – Le concours comprendra 3 épreuves distinctes qui donneront lieu à un classement général.

- Musique écossaise : March 2/4 – Strathspey – Reel dits de compétition (composés de 4 phrases minimum pour chaque air).

- Musique bretonne : répertoire libre - Suite de +/- 5 minutes composée de répertoire à marcher, de répertoire à écouter et de répertoire à danser (ce dernier devant représenter au moins 1/3 de la suite).

Article 5 – Le concours se déroulera en un seul passage, l'ordre des répertoires est libre. Un temps de vérification de l'accord limité à 2 minutes sera autorisé avant chaque suite.

Article 6 – Les détails de l'ensemble du répertoire (noms et provenance des airs) devront être communiqués par écrit, à l'organisation et aux juges, au plus tard à l'arrivée sur le lieu du concours.

Article 7 – Le concours ne sera pas sonorisé.